

Compte-Rendu de l'AG ordinaire du 8 octobre 2018

CR rédigé par Clara Rescan Ulrich, présidente de séance, à partir des notes prises par Valérie Houle. Draft version envoyée le 16/10. Version Finale 28/10.

Nombre maximum de votants : 167¹

Début 18 :24. Fin 22 :58

Légalité de l'AGO

La légalité de l'AGO a été remise en cause, et la réunion a débuté par cette question. Le processus de constatation de la légalité de l'AG a été conduite par le président du CA, Jean-Thomas Meyer (JTM). Christian Havrehed (CH) a expliqué ses arguments dénonçant l'illégalité de l'AGO, sur la base d'une lettre d'avocat². D'après lui, l'AG en elle-même est légale (convoquée 3 semaines avant), mais les propositions 1-3 émanant du CA ne le sont pas, ayant été reçues 2 semaines avant et ne figurant donc pas sur l'ordre du jour. Le vote ne peut donc pas être considéré légal. JTM explique en réponse qu'il a consulté le syndicat des écoles libres (friskole syndicate) qui ont dit que les procédures étaient en ordre. Le CA a également fait venir une avocate à la réunion, Tina Larsen (TL) de Bech Bruun (cabinet indépendant sans rapport professionnel avec Mr. Torbøl). TL a envoyé une lettre au CA la veille au soir (dimanche 07 octobre), avec son évaluation que les votes sont légaux, sur la base que les statuts de l'école (article 5, alinea 5) ne font pas la distinction entre les propositions émanant du CA et celles émanant des parents non membres du CA³. Après discussion entre CH et TL, JTM propose que les votes soient effectués quand même, et que si des parents s'y opposent, le débat légal soit poursuivi après la réunion, quitte à invalider le vote après coup s'il s'avère finalement illégal. Personne ne s'est opposé à cette suggestion, et un certain nombre de parents ont commencé à exprimer leur mécontentement et leur incompréhension face ces questions de formalité. Des parents recommandent que les statuts de l'école soient modifiés pour clarifier les procédures d'AG par rapport à la transmission des pièces jointes et propositions du CA pour éviter que cette situation ne se reproduise.

Après ce débat, l'AGO a repris son cours ordinaire. Clara Rescan Ulrich (CRU), présidente de séance à la réunion du 18 septembre, a accepté de reprendre ce rôle. Aucun autre candidat ne se présente, CRU est élue présidente.

Mot de bienvenue par Mme Ferrari, nouvelle ambassadrice de France au Danemark

Mme Ferrari rappelle l'importance que le gouvernement français attache au bon fonctionnement et à l'avenir du lycée français au Danemark. Elle souligne le rôle de l'AEFE qui accompagne la réalisation

¹ <http://www.lfph.dk/wp-content/uploads/2018/10/re%CC%81sultats-des-votes-AGO-08-octobre-2018.pdf>

²

<https://www.facebook.com/photo.php?fbid=10156830584151079&set=g.339236269795993&type=1&theater&ifg=1>

³ http://www.lfph.dk/wp-content/uploads/2018/10/PHS_annual-general-assembly_legality_BB-07.10.2018.pdf

du projet immobilier, et remercie l'ensemble des acteurs (SCI, CA, JTM la commune de Frederiksberg et l'ensemble des autres personnes engagées) pour leur engagement dans le projet.

Mme Ferrari note l'importance de la coordination et de l'information avec la communauté des parents, et suivra le bon déroulement du projet pour assurer une gouvernance solide et cohérente. Mme Ferrari rappelle aussi l'engagement de l'ambassade de France pour trouver des sponsors.

Nathalie Btsh-Smith (NBS) rappelle l'importance de ne pas sacrifier les générations actuelles pour faire des économies, et de continuer à assurer le bien-être et le confort des enfants au cours des quatre prochaines années. Mme l'ambassadrice s'accorde sur ce point pour garantir que le projet immobilier ne paralyse pas l'école actuelle, et que les budgets restent séparés.

Vote des nouveaux membres du CA

Après un mot d'introduction, et au vu de l'heure déjà avancée, CRU et JTM proposent une modification de l'ordre de l'agenda. Ils suggèrent de commencer par la présentation des parents qui se présentent pour être membres du CA, afin que les parents qui le souhaitent puissent voter et quitter la réunion plus tôt. Les parents approuvent cette modification très largement (vote à main levée). Les urnes, tenues par Mr le proviseur sont vérifiées par Frederikke Ingemann avant de procéder.

Les membres sortants du CA sont Jean-Thomas Meyer (président et membre depuis 6 ans), Nathalie Btsh-Smith (membre depuis 4 ans) et Marie-Emmanuelle Moquet (membre suppléante depuis 1 an).

Cinq candidats se présentent : Marie-Emmanuelle Moquet ; Emmanuel Ratton ; Simon Bergulf ; Valérie Houle ; Olivier Gaspar. Ils expliquent entre autres leurs qualités professionnelles, leurs points de vue sur les conflits en cours et leurs engagements par rapport aux parents.

Le dépouillement débute à 20 :55 après la pause, avec deux personnes en charge du dépouillement et deux observateurs. Après dépouillement des votes en fin de soirée, les résultats des élections sont les suivants :

167 suffrages exprimés. Simon Bergulf, membre élu (157 voix) ; Valérie Houle, membre élue (120 voix) ; Olivier Gaspar, membre suppléant (92 voix)

Rapport annuel du président du CA

JTM fait le bilan de l'année 2017⁴. Pour clôturer le bilan de ses six années de présidence à la tête du CA, il fait aussi une rétrospective rapide sur les différents sujets abordés dans les Assemblées Générales successives.

Approbation rapport moral : 140 suffrages exprimés, 108 voix pour, 15 voix contre, 15 absentions

Présentation des comptes 2017

Par Anne-Claire Mulot (ACM), trésorière depuis 2 ans. Sur une remarque de parents, CRU fait le constat que la présentation des comptes 2017 n'a pas été envoyée par mail aux parents. Elle a été mise en ligne sur le site internet de l'école avant la réunion⁵, mais les parents n'en ont pas été informés non plus. Ceci n'est pas une bonne pratique et Il est important que le CA inclue le rapport des comptes dans la liste des documents joints pour les prochaines AGO.

⁴ <http://www.lfph.dk/wp-content/uploads/2018/10/Bilan-du-Conseil-2018fr.pdf>

⁵ <http://www.lfph.dk/wp-content/uploads/2018/09/Annual-Report-2017-LFPH-english-version.pdf>

Le résultat est positif cette année (+900.000 kr), après deux années déficitaires. Les revenus proviennent pour 50% des subventions de l'Etat Danois, 39% des écolages et 11% d'autres recettes (cantine, inscriptions SFO...) Par ailleurs, l'Etat français participe à hauteur de 13 M kr au budget de l'école en mettant à disposition intégralement des personnels expatriés (Proviseur, Directeur du primaire et DAF jusqu'en mai 2018), en mettant à disposition partiellement des enseignants (enseignants dits « résidents ») et enfin en subventionnant les travaux liés aux dispositifs de sécurité:

Les charges salariales augmentent car il y a plus d'élèves donc plus de classes et plus de contrats locaux. Inversement, les autres coûts ont diminué, entre autres du fait que le ménage est maintenant assuré par des emplois internes et non plus par des contrats externes, ce qui augmente les salaires mais diminue les autres coûts.

ACM présente l'évolution de la trésorerie au cours de l'année. Il y a une baisse pendant l'été car il n'y a ni écolages, ni subventions danoises mais les salaires sont quand même versés. Il ne faut pas tomber en dessous de 4.5 mio en cash (un mois de dépenses). Il est demandé si les dépenses correspondent au budget, car le budget 2017 n'est pas indiqué, et donc il n'est pas possible de savoir si les investissements prévus ont été respectés. Entre autres, une discussion s'est engagée à propos des dépenses liées aux travaux et améliorations des bâtiments actuels, ainsi qu'à l'inclusion ou non du foyer des collégiens dans la liste des travaux. Différents membres du CA ont des opinions différentes à ce propos. NBS demande pourquoi les travaux prévus sur le budget 2019 ne sont pas présentés ce soir, comme ils l'avaient été l'année précédente. Laure Cassiers (LC), nouvelle DAF de l'école depuis Mars 2018, répond que cela est parce que l'année dernière, un montant important avait été voté en AG pour le budget 2018. NBS rappelle que en effet l'AGO de 2017 avait voté pour un budget de 4 mio, pour effectuer une liste énumérée travaux (cf dans le CR de l'AGO et dans la proposition préparée pour le vote le 31 Octobre 2017), mais que seulement autour de 1.5 mio avait été dépensé. ACM maintient que c'est un montant de 3.2 mio, et non pas 1.5. NBS rappelle également que ce montant était exclusif du foyer, puisque le Foyer était une proposition faite par un parent, ayant été voté en majorité le jour même de l'AGO) donc ne pouvait évidemment pas être inclus dans la proposition du CA et votée à 4 M DKK. LC maintient que le foyer a été inclus dans le budget travaux, et explique que les documents présentés en AG sont des scénarios, qui servent ensuite à élaborer le budget final présenté le 6 décembre 2017.

Une discussion a lieu sur la rénovation de la cour. ACM explique que au total, la cour a coûté 6 820 000 DKK, et que Mærsk a donné 6.8 Mio, donc la cour a coûté environ 20.000 dkk à l'école. Les comptes audités ne recensent que 5.4 Mio en 2017, car Mærsk n'a pas donné la totalité de la somme en 2017. Le reste de l'argent a été versé en 2018 quand l'école a présenté le rapport final audité.

On ne connaît pas encore les engagements futurs de l'AEFE. La loi de finance 2019 n'est pas encore parue. LC souligne que quoi qu'il arrive, l'AEFE ne fermera pas des postes actifs, et en plus le lycée LFPH ne pourrait pas être conventionné s'il n'y a pas de professeurs français. Le budget actuel table sur 21 postes français. Cette question de l'AEFE conduit à une nouvelle discussion sur le coût des élèves de lycée qui ne passent pas le bac franco-danois (DFB) et donc ne reçoivent pas les subventions de l'état Danois (environ la moitié des élèves de 1ere et Terminale – il y a trente élèves inscrits au Bac Français). ACM souligne que si ces enfants n'étaient pas là, les classes de lycée seraient à 15 élèves au lieu de 30, et que les coûts salariaux pour l'école seraient les mêmes, et que donc il est faux de dire que ces élèves coûtent plus chers que les autres. CRU dit que la discussion sur les élèves du bac français revient chaque année à l'AG, et ne veut pas rouvrir ce débat.

CRU clôt la question des comptes annuels et demande aux parents de voter pour l'approbation des comptes et pour les nouveaux membres du CA pendant la pause.

Résultats après dépouillement : 152 suffrages exprimés. 137 voix pour, 4 voix contre, 11 absentions

Proposition 3: Proposition de vente des parts détenues par l'École du Prince Henri dans la SCI "Den Franske Skole" (l'École Française) à une Fondation à but non lucratif

La proposition nr 3 a été traitée la première, étant celle susceptible de poser le plus de questions. Anders Torbøl (AT), président de la SCI, était présent. Le CA est favorable à cette proposition.

ACM a présenté la proposition⁶. Les bâtiments sont actuellement gérés par la SCI. La SCI n'a jamais reversé de dividendes aux actionnaires. Elle a assuré la conduite de tous les travaux, et le prix du loyer de l'école peut varier au cours du temps en fonction des travaux financés par la SCI. Il est proposé de remplacer la SCI par une fondation⁷. La fondation assurera à la fois la gestion des bâtiments actuels et la construction de la nouvelle école.

Le CA de la Fondation sera composé de 4 membres nommés par le CA de l'école (mais eux-mêmes non membres du CA de l'école), de 2 membres nommés par les donateurs, et d'un septième membre co-nommé par le CA et les donateurs, qui sera aussi le président. Des parents peuvent siéger au CA de la fondation, mais seront minoritaires et devront posséder des compétences professionnelles en lien avec la fondation et le projet immobilier. Des parents ne pourront pas participer à des votes dont les résultats pourraient avoir des conséquences directes sur leurs enfants à l'école. Les membres du CA de la fondation ne seront pas rémunérés (comme c'est aussi le cas actuellement, le CA de la SCI n'est pas rémunéré).

Des questions sont posées à propos du timing, et de l'urgence de créer la fondation dès maintenant alors que le changement du plan d'occupation des sols POS (LokalPlan) nécessaire à la vente des bâtiments de Frederiksberg ne sera pas voté avant novembre 2019. Il est expliqué que la fondation permet de recevoir des donations dès maintenant, d'être exempté de TVA et surtout d'éviter l'imposition d'une taxe de 38 Mio DKK sur le prix de la vente des bâtiments actuels. Si la fondation est formée après le changement de POS, le prix des parts de l'école sera beaucoup plus élevé et personne n'aura les moyens de les acheter. AT souligne aussi que le vote d'aujourd'hui est aussi déterminant pour l'image extérieure et la crédibilité de l'école, et la confiance des donateurs et de la banque, et qu'un vote « non » signerait sans doute la fin du projet, car il créerait trop d'incertitudes pour les prochaines étapes. Des parents s'élèvent contre ce vote dans l'urgence, notant que cette condition fiscale n'avait pas été informée en AGE de Janvier, et marquent leur impression de devoir voter « avec un pistolet sur la tempe ».

CH revient sur le manque d'information et de détails fournis aux parents en janvier, où la question de la fondation n'a quasiment pas été abordée (c'est d'ailleurs ce point qui a mené à la pétition du 7 juillet⁸). NBS soutient que en effet, la mention d'une Fondation n'apparaît nulle part dans la proposition du projet immobilier votée en Janvier 2018. CH considère que le projet est plus risqué et plus cher que tel qu'il a été présenté en janvier, et que les problèmes financiers apparaîtront dans 4

⁶ Voir la note explicative envoyée aux parents avant la réunion : <http://www.lfph.dk/wp-content/uploads/2018/09/Note-explicative-Fondation-vf.pdf>, ainsi que les documents associés <http://www.lfph.dk/wp-content/uploads/2018/09/Memorandum-Calculating-the-value-of-the-shares-owned-by-Lyce%CC%81e-Franc%CC%A7ais....pdf>; <http://www.lfph.dk/wp-content/uploads/2018/09/Valuar.pdf>

⁷ Voir aussi les éléments explicatifs sur la fondation dans le compte-rendu de la réunion d'information du 18 septembre, http://www.lfph.dk/wp-content/uploads/2018/10/Compte-Rendu-de-la-re%CC%81union-du-18-Septembre-2018_02102018.pdf

⁸ <http://www.lfph.dk/wp-content/uploads/2018/09/Singed-Petition-Submitted-7-July-2018.pdf>

ans. Etant donné que le projet financier est différent de celui de janvier, et plus risqué, des parents demandent si le mandat donné au CA est encore valable ou s'il aurait dû être revoté ? Différents membres du CA expriment des opinions divergentes quant à savoir si le projet a ou non été présenté comme « sans risque » en janvier. NBS indique qu'en tant que membre du CA elle soutient le projet mais n'a pas pu approuver la proposition financière, car elle a été présentée sans risque aux parents, alors qu'elle la juge risquée, citant comme exemple un fort taux de remboursement et notant le prix du m2 qui a déjà augmenté de 25,000 à 28.000 depuis Janvier. Elle ajoute qu'elle n'a pas été informée de l'évolution du budget. ACM indique que les hypothèses de janvier sont encore valides. AT fait cependant remarquer qu'un projet sans risque n'existe pas, et que le risque est le même qu'en janvier mais que l'essentiel de la différence est l'addition d'un buffer de 30 mio DKK, agréé par le CA. Il explique que si le nombre d'élèves venait à diminuer, le projet pourra par exemple être ajusté en se concentrant sur les nouvelles constructions et sans rénover les vieux bâtiments.

AT souligne aussi qu'il est impossible de gouverner un projet de cette ampleur via des AGs et des réunions, il faut aussi faire confiance à des professionnels. Un parent demande à AT directement quel est son intérêt personnel dans le projet de l'école, citant comme référence le projet Cour, où la SCI a employé pour gérer le projet de construction une avocate, ancienne employée du Cabinet Njord où AT était Partenaire. AT répond en racontant que l'école représente le plus grand projet de rayonnement culturel de la France au Danemark, qu'il aime cette école et qu'il a fait beaucoup pour elle à titre gracieux, et notamment trouvé la donation de Mærsk.

La discussion revient ensuite sur les statuts de la fondation et sur les procédures de contrôle en plus du processus de nomination des membres du CA expliqué plus haut⁹. Il est demandé si le vote implique que les statuts de la fondation sont de facto acceptés, ou s'ils sont encore ouverts à discussion et peuvent être modifiés après le vote. Par exemple, si des parents peuvent porter réclamation via une pétition. AT indique que les statuts sont standards d'une fondation de ce type et sont largement fixés par le cadre juridique danois, et ne peuvent pas être facilement changés. Les articles ont déjà été présentés aux donateurs.

Un parent demande comment le passage à une fondation va changer la situation actuelle de manque de gouvernance et de transparence entre les parents et le CA et la SCI une fois cette dernière transformée en Fondation. AT explique que dans tous les cas, le système de la SCI était obsolète et que le passage à une fondation aurait dû être fait depuis longtemps.

A la fin de la discussion, CRU demande le vote. Résultat final : 150 suffrages exprimés. 120 voix pour, 18 voix contre, 10 absentions.

Proposition 1: Modification de l'article 5, Alinéa 3 des statuts de LFPH

Le vote à distance sera possible uniquement pour élire les nouveaux membres du CA, pas pour le vote pour les propositions, pour lesquels il faudra participer aux AGs.

Il n'est pas très clair pour les parents pourquoi on doit revoter alors que cela a déjà été voté l'an dernier. Le CA explique que l'an dernier, la proposition ne comprenait pas le changement textuel des statuts de l'école. Il est obligatoire de voter tout changement du texte des statuts.

Résultat final : 151 suffrages exprimés. 132 voix pour, 8 voix contre, 11 absentions.

⁹ <http://www.lfph.dk/wp-content/uploads/2018/09/AoA-Prins-Henriks-Skole-Traduction-Francaise.pdf>
<http://www.lfph.dk/wp-content/uploads/2018/10/Re%CC%81ponses-aux-questions-de-la-pe%CC%81titionfr.pdf>

Proposition 2: Élection des parents pour le groupe utilisateurs (« user group »)

La proposition vise à l'élection de 4 parents qui suivront le projet immobilier de plus près. Un parent du groupe sera élu au User Group qui aura un rôle consultatif au Steering Committee. La structure a été expliquée lors de la réunion du 18 septembre¹⁰, mais la discussion porte sur le fait que le rôle et l'influence de ce groupe restent peu clairs, ainsi que les mécanismes de communication avec le Steering Committee. Ces questions ne sont pas répondues de manière précise. Un des parents candidats exprime ainsi son inquiétude que ce groupe soit un peu « décoratif » et finisse un peu en « café-club »...

Cinq candidats se présentent.

Résultat final : 76 suffrages exprimés. Sont élus : Moncef Barhoumi (46 voix), Mikala Hallund(38 voix), Fabienne Abadie (37 voix), Emmanuel Ratton (28 voix).

Proposition 4: établissement d'une fonction "ombudsman" et d'une boîte aux lettres pour les parents de LFPH¹¹

Le parent qui a envoyé la proposition n'était pas là pour l'expliquer, et au vu de l'heure tardive la proposition n'a pas pu être discutée très en détail et toutes les questions n'ont pas pu être répondues. Il n'est pas clair qui sera l'Ombudsman et quel sera son rôle exact, mais l'idée de la proposition vient de la perception que les courriers adressés au CA n'obtiennent pas toujours de réponses. NBS explique que la proposition vise à avoir un groupe de personnes en dehors du CA qui reçoit et renvoie les courriers adressés au et par le CA, et s'assure que les questions recues soient adressées et publiées dans les comptes-rendus sur le site de l'école, ainsi assurant la transparence sur les questions posées et les réponses reçues pour tous les parents.

Résultat final : 143 suffrages exprimés. 95 voix pour, 25 voix contre, 16 absentions.

¹⁰ <http://www.lfph.dk/wp-content/uploads/2018/09/NPHS-Presentation-to-AG-Sept-2018-final-FR.pdf>

¹¹ <http://www.lfph.dk/wp-content/uploads/2018/09/Proposition-soumise-au-vote-AGO-2018-demande-parent.pdf>